Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260122-DELIB2026_004-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLÉDÉLIAC

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15
- Absent : 1
Date convocation : 14/01/2026
Date affichage : 14/01/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux janvier, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Michel VIMONT, Maire.

Présents : M. VIMONT Michel, Maire, M. OREAL Sylvain, Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline, M. LE BELLEGUY Serge, Adjoints.
M. ANDRIEUX Claude, Mme LELIONNAIS Catherine, Mme MOISAN Annie, Mme BORNIER-FEAT Fabienne, Mme LEVEQUE Mélinda, M. HINGANT Pierre, M. VANDENBOSSCHE Sylvain, M. TARDY Christian, M. SIMON Ludovic, M. BEAUREPAIRE Olivier.

Absent excusé : M. PENHARD Yohan qui donne procuration à M. VIMONT Michel

Secrétaire de séance : Mme LELIONNAIS Catherine

DELIBERATION N°2026-004

OBJET : Pôle de santé - Demandes des professionnels de santé

Les professionnels du Pôle de santé ont adressé un courrier à l'attention du Conseil Municipal concernant des demandes d'amélioration et d'aménagement :

- Installation d'un revêtement de sol uniforme dans l'intégralité du bâtiment (travaux validés par le Conseil Municipal le 18 décembre 2025)
- Création d'une salle commune en face de la porte d'entrée destinée aux praticiens
- Installation d'une douche à destination des professionnels de santé

Concernant l'installation d'une douche, Fabrice GESBERT a remis un devis pour la pose d'une cabine de douche et d'un lavabo, pour un montant de travaux de 3 109.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Fabrice GESBERT pour la pose d'une cabine de douche et d'un lavabo pour un montant de 3 109.20 € TTC.
Pour la création d'une salle commune, des devis seront demandés.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire	**Le secrétaire de séance**
VIMONT Michel	LELIONNAIS Catherine

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site